

SIRHUS : Refusons le fichage comme outil de management au CNRS

Le logiciel SIRHUS a été conçu comme un outil de management à l'image de la politique de management du Contrat « Etat-CNRS ». Cet outil ne se limite pas à la simple gestion des dossiers de carrières des agents. Dans une logique de fichage généralisé des personnels, SIRHUS est une base de données qui fusionne toutes les données professionnelles et personnelles (y compris les aspects familiaux, sociaux et médicaux). Le CNRS se dote de son logiciel « EDVIGE ».

Le système SIRHUS est déployé par étapes. Il s'appliquera à terme à tous les ITA aussi bien qu'à tous les chercheurs et, au-delà, aux enseignants-chercheurs et IATOS, aux personnels d'autres établissements, aux thésards et post-doc non rémunérés.

Nous dénonçons la volonté de la Direction de substituer un outil de pilotage stratégique à l'évaluation professionnelle par des pairs. SIRHUS, outil « normalisé » pour mettre en œuvre une évaluation quantitative des personnels, ouvre la porte à cette dérive. Avec cet outil la filière des ressources humaines entend cumuler la gestion administrative des carrières et l'évaluation des personnels. Refuser SIRHUS, c'est refuser le formatage de l'évaluation des qualifications par l'administration.

La situation actuelle révèle les problèmes de confidentialité inhérents à ce genre de fichier. De nombreuses failles permettent l'accès de ces informations à des agents qui ne devraient pas y avoir droit. Les nombreux problèmes de l'an dernier ne sont pas résolus. Mais la direction maintient son expérimentation au mépris de la sécurité des informations et la protection des données personnelles.

Pour garantir réellement la confidentialité des données, nous exigeons la séparation physique des bases de données professionnelles et des données personnelles. Nous nous opposons à la conception technocratique et liberticide de la gestion des personnels selon SIRHUS, nous exigeons davantage de garantie de confidentialité des données et l'arrêt des « expérimentations ».

La direction du CNRS ne peut imposer la dématérialisation des dossiers sans introduire de fait une discrimination entre les agents, d'autant plus que certaines informations demandées lors de la saisie « en ligne » ne sont pas demandées sous le format papier. Les organisations syndicales signataires appellent au boycott de la dématérialisation des dossiers de carrière dans SIRHUS en maintenant le format « papier », garant de la preuve signée de l'agent.

Nous demandons à l'ensemble des ITA et aux directeurs d'unités d'utiliser pour la campagne d'avancement le dossier papier (ci-joint) qui continue à être utilisé par le tiers des laboratoires. Par ailleurs, le volet 3, qui était précisé « confidentiel » l'an dernier, ne l'est plus cette année. Il offre la possibilité d'une évaluation *a posteriori* de l'agent par rapport à un « contrat d'objectifs », avec des répercussions sur ses indemnités ou sur son avancement. Nous conseillons de ne pas le remplir.